

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL28

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 60, substituer au mot :

« d’ »

les mots :

« établi dans ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la deuxième occurrence du mot :

« traitement »,

insérer les mots :

« établi en France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.